

Assemblée Générale Mixte

10 mai 2023

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Alessandro Dazza – Directeur Général

Sébastien Rouge – Directeur Financier

Denis Musson – Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration



IMERYS

Avertissement

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2023 sous le numéro No D.23-0127. Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 2 "Facteurs de risques et contrôle interne" de son Document d'Enregistrement Universel.

Le présent document contient des prévisions et des informations prospectives. Les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Imerys), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits.

Crédits photographiques: Photothèque Imerys, Droits Réservés, xxx.

1	Faits marquants et résultats annuels 2022	4
2	Résultats du 1^{er} trimestre 2023	16
3	Développement durable	18
4	Proposition de dividende	27
5	Présentation des résolutions	29
6	Rapports des Commissaires aux Comptes	57
7	Réponses aux Questions	60
8	Vote des résolutions	61



Faits marquants 2022

Alessandro Dazza – Directeur Général

Faits marquants - Solide performance financière en 2022 ⁽¹⁾

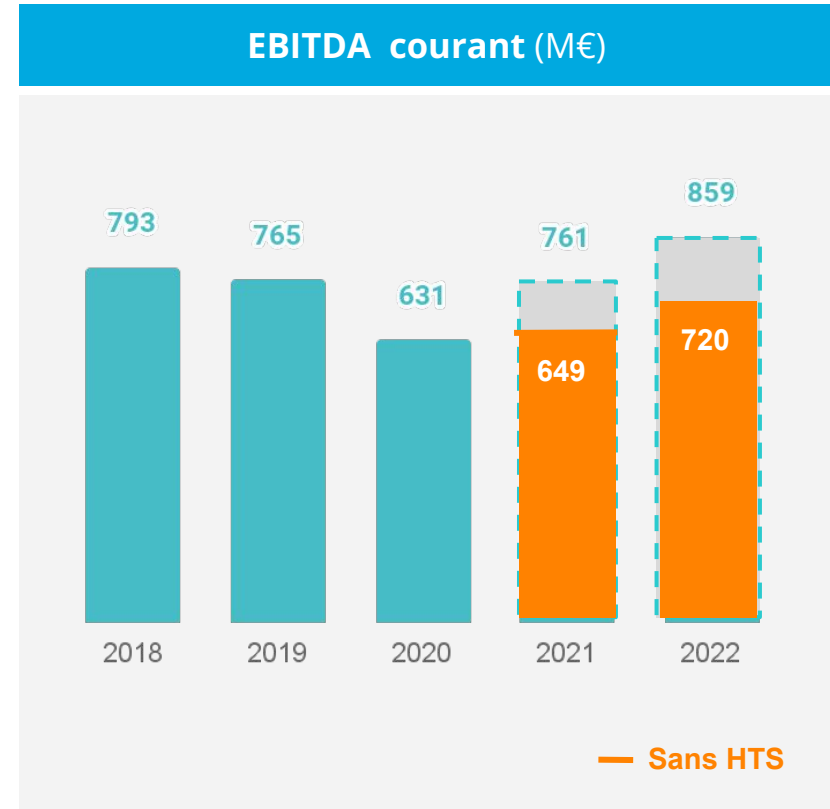
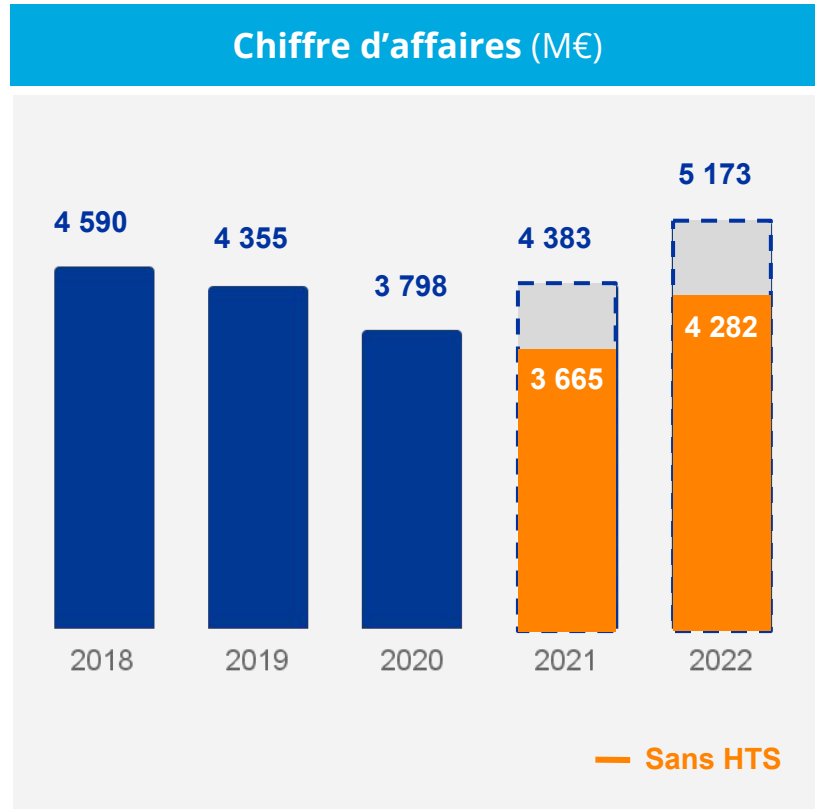
Poursuite de la croissance organique	EBITDA courant supérieur au haut de la guidance ⁽²⁾	Génération de flux de trésorerie
+ 12,5 %	720 M€	105 M€ ⁽³⁾
+12,5% de croissance organique vs 2021 - Hausse des prix dans un environnement fortement inflationniste - Solide performance commerciale - Volumes impactés par la crise russo-ukrainienne, les restrictions Covid en Chine et le déstockage des clients	- Hausse de 11,2% de l'EBITDA courant par rapport à 2021 grâce au bon levier opérationnel - Augmentation des prix de vente compensant l'impact d'une forte inflation - Marge robuste à 16,8 %	- Bonne génération de trésorerie malgré un environnement inflationniste, des besoins en fonds de roulement et des niveaux d'activité plus élevés 85 M€ d'investissements stratégiques pour soutenir la croissance future - Finalisation de la cession de HTS : impact cash d'environ 710 M€ (31 janvier 2023)

(1) Selon IFRS 5, HTS est comptabilisé comme une activité abandonnée sous la rubrique « Résultat net des activités abandonnées » (son chiffre d'affaires, ses charges et son résultat avant impôts ne sont pas présentés dans le compte de résultat consolidé). Les actifs desservant les marchés papier dont la cession envisagée a été annoncée le 9 septembre 2022 sont comptabilisés en actifs non courants détenus en vue de la vente et donc inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

(2) Objectifs annoncés le 2 novembre 2022 : EBITDA courant pour l'exercice 2022 compris entre 690 et 710 millions d'euros

(3) Flux de trésorerie opérationnel courant net avant investissements stratégiques, dont 14 M€ pour les activités abandonnées

Chiffre d'affaires et EBITDA courant records (*) en 2022 dans un contexte de forte inflation et de marchés difficiles



(*) à périmètre actuel

Objectif stratégique: se positionner sur des marchés en forte croissance

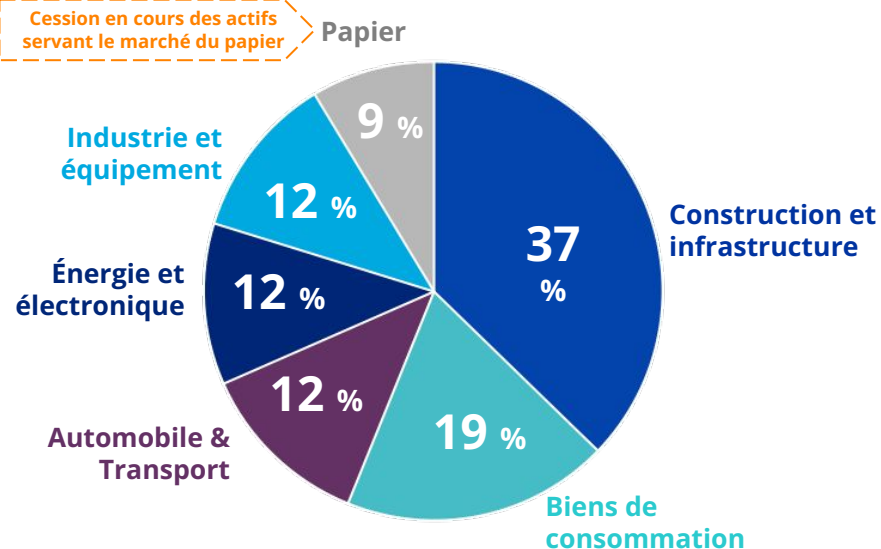
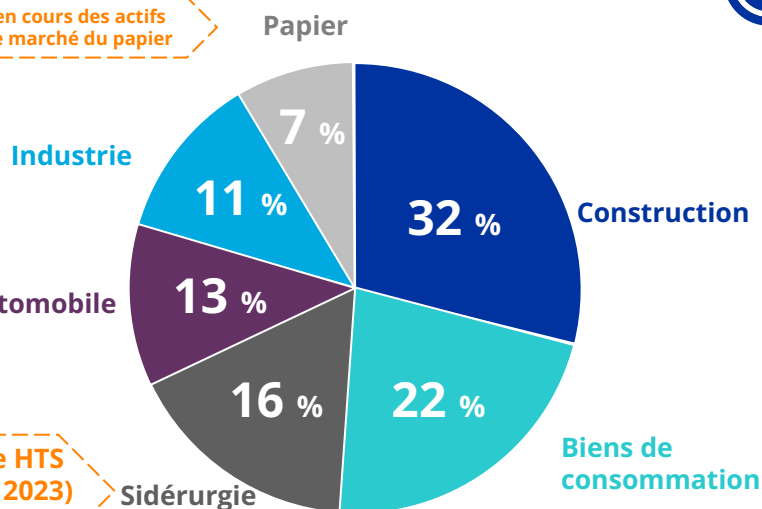
Marchés finaux d'Imerys

(% du chiffre d'affaires 2022)

Avant cessions



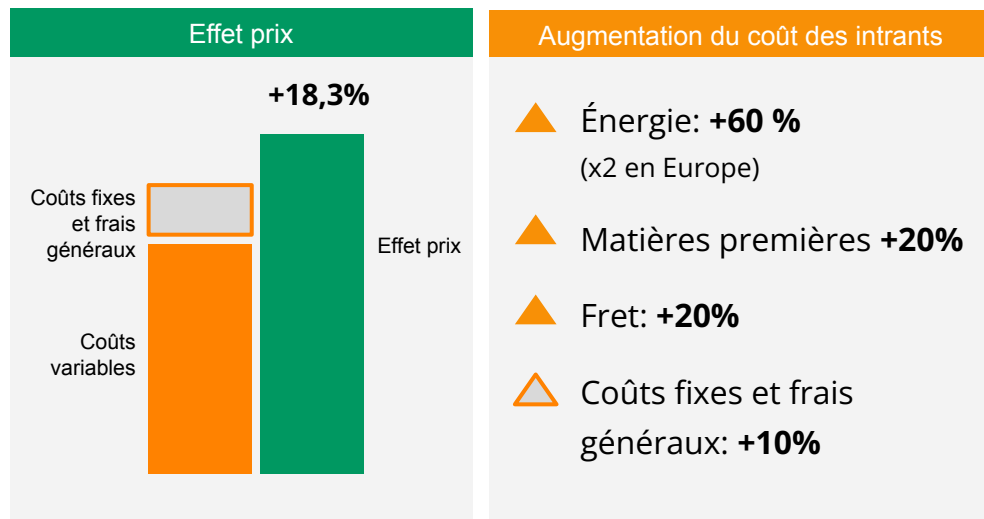
Après cession de HTS



Les cessions envisagées : diminution significative de l'exposition aux marchés du papier et de la sidérurgie*

Augmentation des prix de vente pour faire face à la hausse de l'inflation

Évolution des prix de vente et des coûts en 2022 (par rapport à l'année précédente)



Contribution positive du rapport prix/coûts à l'EBITDA courant

- Economies d'achat et d'exploitation ainsi que des stratégies de couverture efficaces contribuant au levier opérationnel d'Imerys
- Augmentation des prix de vente et application de suppléments spécifiques compensant l'inflation croissante des coûts variables et fixes et des frais généraux
- Marché du travail tendu, en particulier aux États-Unis

85 millions d'euros dédiés aux investissements stratégiques en 2022

Projet Jade (Chine)

- **Allègement des polymères pour pièces automobiles en Chine**
- Construction en phase finale
- Mise en service en juillet 2023

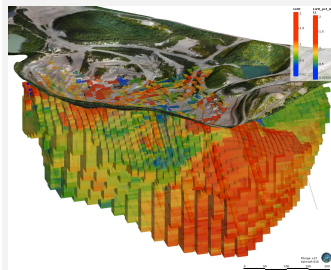


Willebroek (Belgique)

- **Augmentation de capacité (3ème ligne) dans le noir de carbone** : production démarrée en avril 2023
- Construction de la 4^{ème} ligne en cours



Projet Emili (France)



- Extraction de Lithium
- Etude exploratoire en phase finale
- Lauréat du programme France 2030
- **Aide d'État de 22 millions d'euros en faveur de la R&D et des pilotes**

Bodio (Suisse)

- **3ème expansion de capacité de graphite synthétique en cours de construction**
- Démarrage de la production prévue au T4 2023



Plus de 80 nouvelles solutions minérales lancées en 2022



Mobilité verte

- Performances accrues des batteries lithium-ion pour véhicules électriques
> Accroissement de l'autonomie et réduction de la consommation d'électricité
- Rigidité des plastiques utilisés dans les voitures
> véhicules plus légers



Construction durable

- Additifs pour les grands carreaux de céramique et pour l'anticorrosion dans les revêtements en poudre
> Dalles/enduits légers et consommation d'énergie réduite
- SewperTL et nouvelle gamme de LEAP®⁽¹⁾ > réduire l'empreinte CO2 de nos clients



Biens de consommation

- Solutions minérales naturelles pour les cosmétiques > développement durable
- Solutions naturelles pour le bien-être des animaux > Adsorptions de toxines organiques
- Solutions naturelles pour améliorer le rendement des cultures > Rétention des nutriments et aération des sols

75 % des nouveaux produits classés « solutions SustainAgility » *

* Basé sur le cadre d'évaluation des solutions SustainAgility. Une « solution SustainAgility » est un produit dans une application qui a obtenu un score dans les deux catégories les plus élevées des quatre catégories possibles.

(1) LEAP : des liants LEan aluminates de calcium pour une performance durable ®

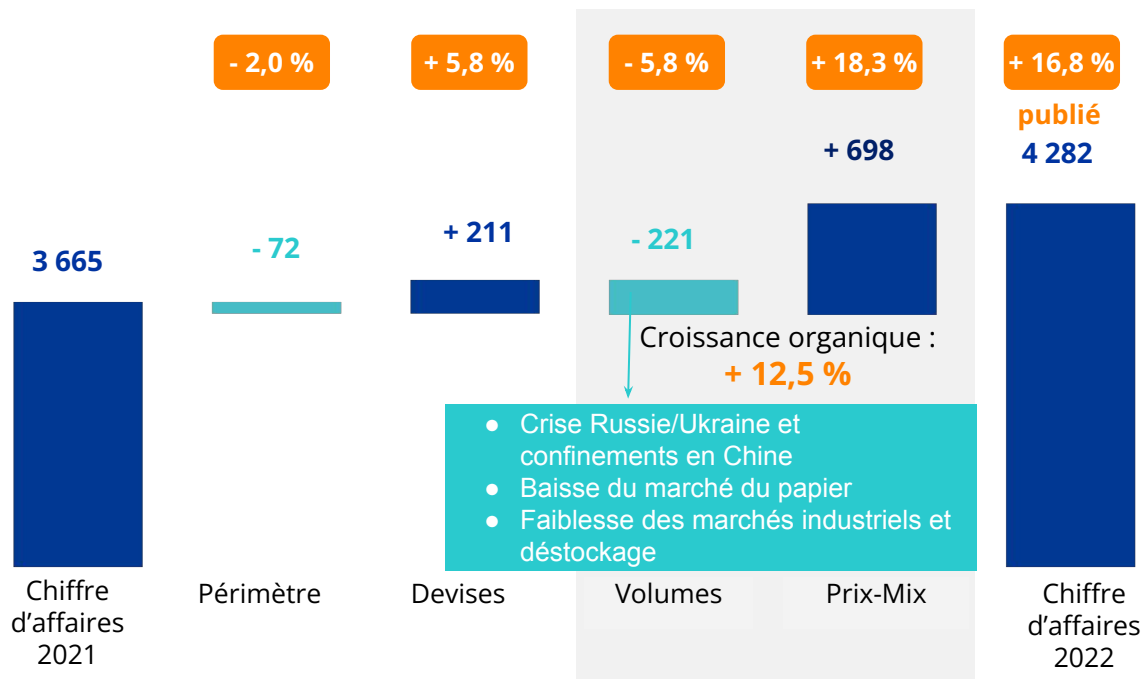


Résultats annuels 2022

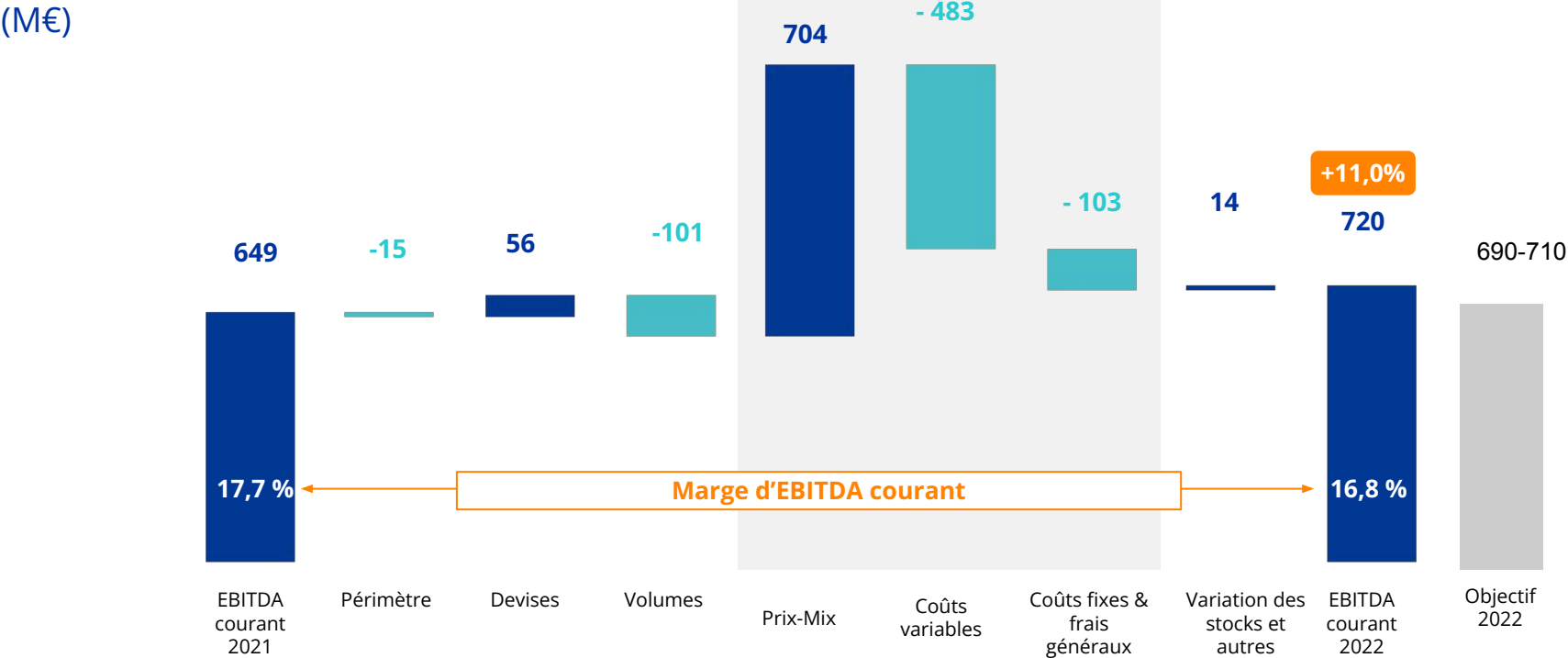
Sébastien Rouge – Directeur Financier

Croissance organique de 12,5 % en 2022 soutenue par les hausses de prix

(M€)



EBITDA courant à 720 millions d'euros



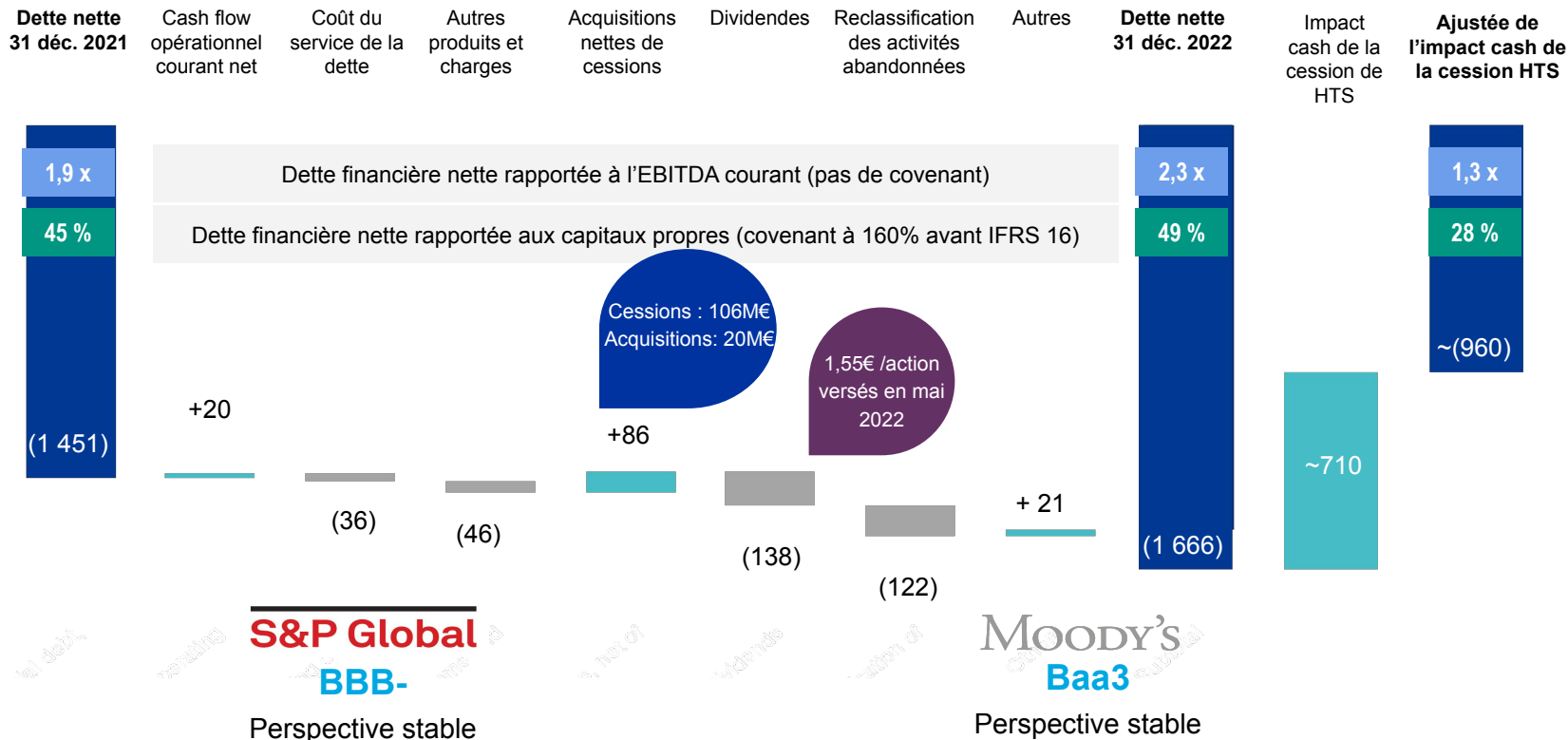
Hausse du résultat courant net des activités poursuivies de 22,3 %

(M€)	2021	2022	Variation
EBITDA courant	649	720	+ 11,0 %
Résultat opérationnel courant	358	439	+ 22,4 %
Résultat financier courant	(40)	(50)	-
Impôts courants	(86)	(105)	-
Taux d'imposition courant	27,0 %	26,9 %	-
Résultat courant net des activités poursuivies	232	284	+22,3 %
Autres produits et charges nets	(50)	(107)	-
Résultat net des activités poursuivies	182	177	- 2,8 %
Résultat net des activités abandonnées	68	77	+ 14,5 %
Intérêts minoritaires	(10)	(17)	-
Résultat net, part du Groupe	240	237	- 1,3 %

- Autres produits et charges d'exploitation (nets), impactés par une perte de 108 millions d'euros liée à la dépréciation du goodwill sur la cession en cours d'actifs destinés au marché du papier

Renforcement de la structure financière

Variation de l'endettement net (M€)





2

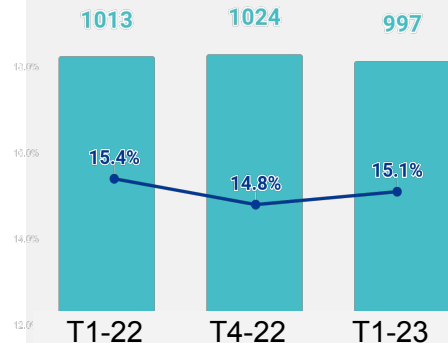
Résultats du 1^{er} trimestre 2023

Alessandro Dazza – Directeur Général

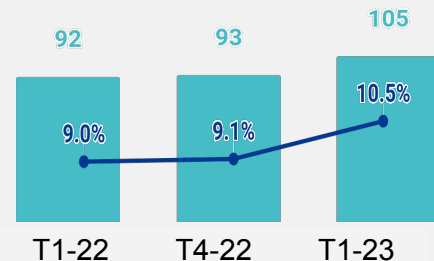
Faits marquants du premier trimestre 2023

- Chiffre d'affaires à 997 millions d'euros, en ligne avec le trimestre précédent (-0,9 % à données comparables) dans des conditions de marché difficiles
- Marge d'EBITDA courant supérieure à 15 % du chiffre d'affaires démontrant la résilience du Groupe
- Hausse à deux chiffres du résultat opérationnel courant (+14,6 % vs T1 2022) à 105 M€
- Politique de prix solide pour compenser l'inflation des coûts variables et fixes

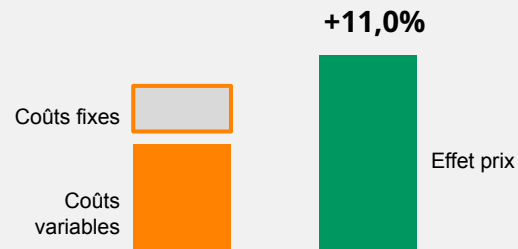
Chiffre d'affaires (M€) et marge d'EBITDA courant (%)



Résultat opérationnel courant (M€) et marge (%)



Effet prix : T1 2023 vs. année précédente





3

Développement durable

Alessandro Dazza – Directeur Général

Véronique Saubot – Administratrice Référente ESG

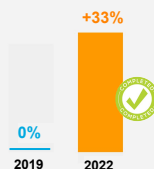
Objectifs du programme "SustainAgility" 2019-2022 largement atteints

Sécurité & Santé

Maturité de la culture de sécurité

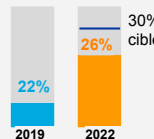


Base de référence pour la santé au travail

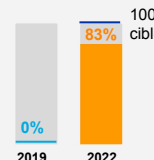


Capital Humain

Taux de femmes senior manager

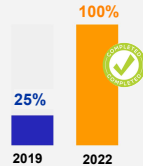


Programme de diversité & inclusion

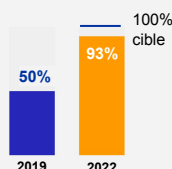


Gestion de l'environnement

Audits de matrice de maturité environnementale

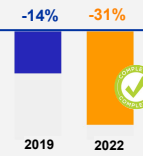


Actions pour la biodiversité*

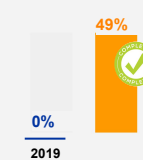


Changement climatique**

Réduction des gaz à effet de serre

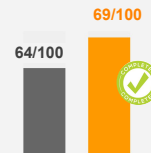


Engagement des fournisseurs en matière de GES

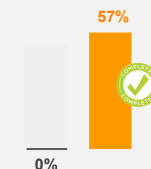


Conduite des affaires

Score Ecovadis du groupe

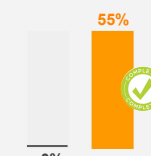


Couverture Ecovadis fournisseurs

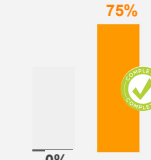


Gestion de portefeuille

Evaluation de la durabilité des produits



Part des nouveaux produits "durables"



* La date cible initiale pour la biodiversité a été fixée jusqu'en 2021. Pour 2022, un objectif de 1 an a été fixé.

** La cible de réduction des émissions de GES pour 2022 est établie sur la base d'une trajectoire linéaire vers la cible de 2030. La cible de GES des fournisseurs pour 2022 a été fixée à 45 %.

Mise en œuvre de nos engagements SustainAgility

Valoriser nos équipes

- 26% cadres dirigeants et 20% Comité Exécutif sont des femmes



- Taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR) : 2,43
Objectif 2022 atteint



Construire l'avenir avec nos clients

- Audit par un tiers de 33 % des fournisseurs les plus à risque en 2022



- 86% du chiffre d'affaires évalué et noté 'SustainAgility Solutions'

**SustainAgility™
Solutions
Assessment**

Our methodology and ambition
for developing a sustainable
product portfolio



Préserver notre planète

- Partenariat scientifique mondial pluriannuel avec des experts de la biodiversité (Act4nature)

act4nature
Empresas pela Biodiversidade



- 35% de réduction de tCO₂e, dont 31% de scope 1 depuis 2018



Solide gouvernance afin de favoriser la création de valeur à long terme



Gouvernance efficace

- Pilotage du Conseil d'Administration soutenu par un **Administrateur Référent** ESG (Véronique Saubot)
- Bonus du Directeur Général et plan d'intéressement à long terme liés aux **objectifs quantitatifs** ESG d'Imerys, y compris réduction des émissions de GES

Nouvelle feuille de route à 3 ans pour accompagner la stratégie du Groupe

VALORISER NOS ÉQUIPES	Objectifs 2025	CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC NOS CLIENTS	Objectifs 2025	PRÉSERVER NOTRE PLANÈTE	Objectifs 2025
Sécurité : améliorer la maturité de la culture sécurité dans tous les segments d'activité	3,3	Durabilité des produits : évaluer les produits du portefeuille selon des critères de durabilité	75%	Gestion environnementale : réduire les impacts environnementaux (évaluer le niveau de maturité des sites par rapport aux exigences de gestion environnementale)	100%
Santé : accroître le taux d' amélioration du plan d'action global Santé au travail	75%	Durabilité des produits : s'assurer que les développements de nouveaux produits soient classés selon leur durabilité : solutions "SustainAgility"	75%	Efficacité des ressources naturelles : améliorer la gestion de l'eau (principaux sites conformes aux nouvelles exigences en matière de reporting)	100%
Diversité, équité et inclusion : augmenter le score de l'indice Diversité, équité et inclusion	100%	Éthique des affaires et conformité : améliorer les notations ESG par rapport à l'année 2022.	+7%	Efficacité des ressources naturelles : améliorer l'efficacité des ressources minérales (volume de déchets minéraux des sites conformes aux nouvelles exigences de reporting)	80%
		Achats responsables : déployer un système de notation ESG des fournisseurs du Groupe (par dépenses)	75%	Biodiversité : réduire l'impact sur la biodiversité (respect des engagements act4nature et audits biodiversité sur les sites prioritaires)	20
				Stratégie climat : réduire les émissions de GES (tCO2eq) des scopes 1 et 2 de 42 % par rapport à 2021	-42%
				Stratégie climat : engager nos fournisseurs (par dépenses) pour avoir des objectifs basés sur la science	71%

Stratégie climat intégrée et transparente

- Communication sur la stratégie climat et les progrès par rapport aux objectifs fixés conformes aux recommandations de la TCFD⁽¹⁾

Évaluation complète des risques et opportunités liés au changement climatique ⁽²⁾

- **Risques et opportunités transitoires et physiques** (chroniques et aigus)
- 3 horizons temporels jusqu'en 2050
- 3 scénarios de l'Agence internationale de l'énergie RCP⁽³⁾ 4.5, 6 et 8.5

Risques & opportunités liés au changement climatique intégrés dans la stratégie et les prévisions financières

- Risques et opportunités significatifs intégrés dans la **valorisation des actifs et passifs d'Imerys**
- Prise en compte des risques et opportunités dans le **plan stratégique du Groupe**

Déploiement de la stratégie climat tout au long de la chaîne de valeur

- **49 % des fournisseurs** par dépenses se sont engagés à avoir des objectifs basés sur la science
- Évaluation de l'engagement des fournisseurs du CDP : **A**
- Apporter des solutions durables à nos clients : **75 % des nouveaux produits** notés Solutions « SustainAgility »⁽⁴⁾

Plan de decarbonation basé sur la science & reporting fiable

- Objectifs de réduction des émissions de scope 1, 2 et 3 **basés sur le SBTi**⁽⁵⁾
- Rapport annuel sur les progrès
- Vérification de 100% des émissions
- Attestation de niveau **“assurance modérée”**

(1) TCFD : Task Force on Climate Related Financial Disclosures

(2) Publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'Imerys et dans le rapport public du CDP Climat

(3) RCP = Representative Concentration Pathway = Trajectoires Représentatives de Concentration = scénarios plausibles établi par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) pour l'évolution de la concentration du dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

(4) Science Based Target Initiative ; la progression des émissions est publiée dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'Imerys et le CDP Climat

(5) Sur la base du cadre d'évaluation des solutions SustainAgility, une « solution SustainAgility » est un produit dans une application qui a obtenu un score dans les deux catégories les plus élevées des quatre catégories possibles et apporte des avantages mesurables en matière de durabilité dans son application.

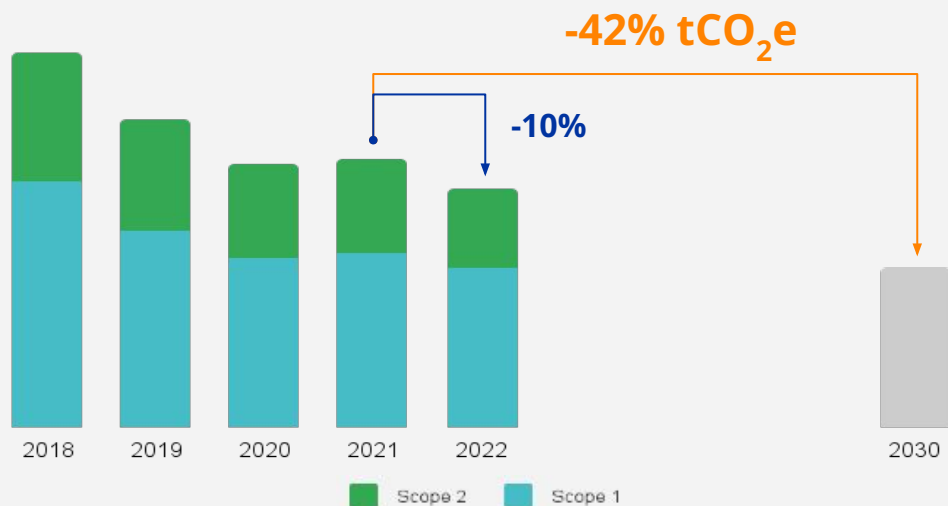
Accélération de la décarbonation par l'alignement avec la trajectoire de 1,5°C*

Principaux leviers

- Efficacité énergétique
- Remplacement des énergies fossiles par la biomasse
- Electrification
- Électricité bas carbone
- Innovation de procédés



Alignement avec la trajectoire de 1,5°C*



Exemples de leviers pour atteindre nos objectifs ambitieux de réduction des émissions

Efficacité énergétique

- **I-Nergize** programme triennal pour économiser l'énergie et réduire les Émissions de carbone sur les sites en améliorant l'efficacité énergétique
- -12% de baisse de la consommation d'électricité en 2022



Remplacement d'énergies fossiles par la biomasse

- **Remplacement de combustibles fossiles** par des déchets de biomasse (coques de cacahuètes) et par du gaz naturel à Andersonville (GA, Etats-Unis)
- Réduction estimée de 3% des émissions de GES du Groupe



Électricité bas carbone

- **Contrat d'achat d'électricité (PPA) au Bahreïn**
Réduction de 20% des émissions locales de CO2
- **PPA et contrat de services de stockage aux États-Unis**
Réduction de 7 000 tonnes d'émissions de CO2/an
- **PPA en Afrique du Sud**
Réduction de 5 000 tonnes d'émissions de CO2/an
- **Installation d'un système photovoltaïque de 3 200 en Malaisie**
Réduction de 1 600 tonnes d'émissions de CO2/an



Notations de notre performance extra financière

Notation	 (-D to A)	 (0 to 100)	 (CCC to AAA)	 (0 to 100)	 (0 to 100)	 (100 - 0) 0 = risque faible
Rating le plus récent	Climat   SER*	 69	 AA	 64	 57	 31
Notation vs industrie	Au dessus de la moyenne de l'industrie : C Secteur Minier	93 ^e centile Tous secteurs Médaille d'or	88 ^e centile Matériaux de Construction	6 ^e sur 41 Mines & Métaux	84 ^e centile Matériaux	64 ^e sur 140 Chimie de spécialité

*SER : Supplier Engagement Rating = Evaluation de l'engagement des fournisseurs

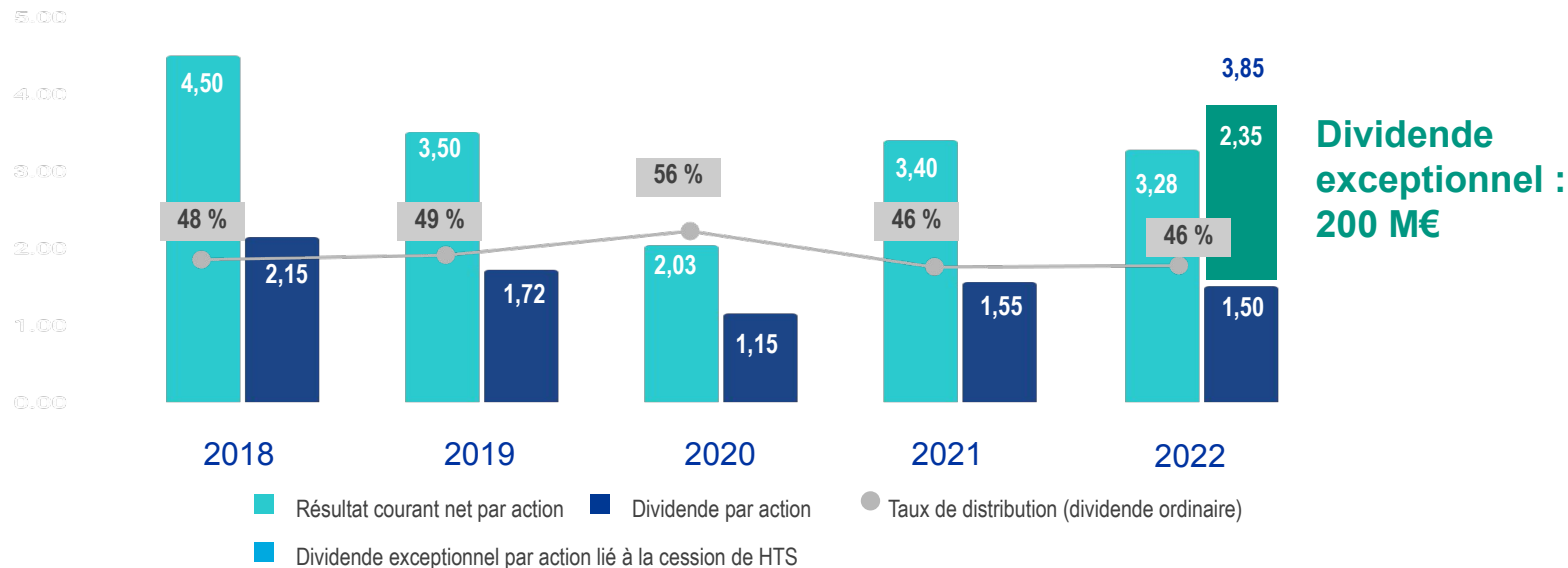
4

Proposition de dividende

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Dividende de 3,85 € par action, dont 2,35 € relatif au produit de la cession de HTS

Évolution du dividende, du résultat courant net par action (€) et du taux de distribution (%)



Confiance dans les fondamentaux du Groupe

5

Présentation des résolutions

Denis Musson – Directeur juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Marie-Françoise Walbaum – Présidente du Comité des Nominations et du Comité des
Rémunérations

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte

Partie ordinaire

1. approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce
5. approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023
6. approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2023
7. approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023
8. approbation des éléments relatifs à la rémunération 2022 des mandataires sociaux visés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
9. approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice, au Président du Conseil d'Administration
10. approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice, au Directeur Général
11. renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Annette Messemer
12. renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Véronique Saubot
13. nomination de Madame Stéphanie Besnier, en tant que nouvel Administrateur
14. achat par la Société de ses propres actions

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte

Partie extraordinaire

15. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription
16. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public, à l'exclusion des offres visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et prévues à la dix-septième résolution
17. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier
18. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans une limite de 15 % de l'émission initiale
19. autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans une limite de 10 % du capital par an
20. délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, dans une limite de 10 % du capital par an
21. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, apports ou autres
22. limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent
23. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription
24. autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société
25. autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues
26. pouvoirs pour formalités



Comptes 2022 et dividende

Résolutions 1 à 3 : Comptes 2022, affectation du résultat et détermination du dividende

- Approbation de la gestion et des comptes sociaux (*résolution 1*) et consolidés (*résolution 2*) de l'exercice 2022
- Affectation du résultat et détermination du dividende 2022 (*résolution 3*)

Bénéfice de l'exercice 2022	150 257 913,27 €
Report à nouveau	+ 604 088 941,33 €
Réserve légale	Non applicable
Total distribuable	= 754 346 854,60 €
Versement d'un dividende de 3,85 € par action (où 1,50 € par action correspond au versement d'un dividende ordinaire et 2,35 € par action correspond au versement d'un dividende exceptionnel) , soit sur la base des 84 940 955 actions existantes au 31 décembre 2022	- 327 022 676,75 €
Solde au report à nouveau	= 427 324 177,85 €



Conventions Réglementées

Résolution 4 : Conventions réglementées conclues par la Société

- ❏ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :
 - Aucune convention réglementée n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 2022
 - Aucune convention réglementée conclue par la Société au cours d'un exercice précédent, et déjà approuvée par l'Assemblée Générale, ne s'est poursuivie en 2022



Rémunération des Mandataires Sociaux (*say on pay*)

- **Votes *ex-ante* sur les politiques de rémunération 2023**
- **Votes *ex-post* sur les rémunérations 2022**

- ❑ Les **politiques de rémunération** sont **arrêtées annuellement par le Conseil d'Administration**, sur proposition du Comité des Rémunérations et sont, le cas échéant, revues en cours d'année. Elles sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
- ❑ Les politiques se doivent d'être **respectueuses de l'intérêt social** et de **contribuer à la stratégie commerciale** ainsi qu'à la **pérennité de la Société**
Le Conseil veille notamment à :
 - l'adéquation des politiques à la performance et l'implication attendue des mandataires sociaux
 - l'alignement des politiques, notamment de toute rémunération variable et rémunération à long terme, avec la performance et la stratégie de la Société
 - la compétitivité des politiques avec les meilleures pratiques de marché
 - la pertinence des politiques au vu des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société
- ❑ Les politiques sont **applicables à tous les mandataires sociaux (actuels et futurs)** jusqu'à leur possible modification, sous réserve, en cas de circonstances exceptionnelles, d'une possible dérogation qui serait temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société, relative aux seuls éléments de rémunération variable et rémunération en actions des dirigeants mandataires sociaux
- ❑ Les politiques de rémunération en vigueur et l'ensemble des éléments s'y rapportant sont disponibles sur le site internet de la Société conformément à la réglementation

Politiques 2023 de rémunération des mandataires sociaux

- ❑ Les **politiques de rémunération 2023 du Président et des membres du Conseil d'Administration** sont **identiques** à celles précédemment approuvées par l'Assemblée Générale du 10 mai 2022
- ❑ **Les modifications** apportées à la **politique de rémunération 2023 du Directeur Général** :
 - sont destinées à **simplifier la structure de la rémunération variable annuelle applicable** et d'y refléter encore davantage **les engagements du Groupe en matière d'ESG**
 - s'appuient sur des **études et analyses des pratiques de marché de sociétés comparables** faites par des experts indépendants, afin de disposer d'une politique de rémunération **compétitive** permettant à la Société de **conserver ou d'attirer des dirigeants de haut niveau** au sein du Groupe

Les modifications proposées permettraient en particulier :

- un meilleur alignement entre les intérêts des Actionnaires et la politique de rémunération du Directeur Général en répondant à certaines observations formulées par ceux-ci
 - de prendre en compte l'importance croissante des enjeux ESG et la manière dont ceux-ci doivent être reflétés dans la structure de rémunération des dirigeants notamment en matière de lutte contre le changement climatique
 - de récompenser la possible atteinte des objectifs ambitieux fixés et d'inciter à la performance, dans un contexte de déploiement de nouvelles ambitions stratégiques pour le Groupe
- ❑ Les politiques de rémunération 2023 ont été arrêtées par le Conseil d'Administration le 16 février 2023, suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, et sont soumises aux votes *ex-ante* de la présente Assemblée Générale
 - ❑ **L'ensemble des éléments se rapportant à la détermination des politiques de rémunération ainsi qu'à leur contenu est détaillé dans le Document d'Enregistrement Universel 2022** (*Chapitre 4 - Gouvernement d'Entreprise*)

Résolution 5 : Politique de rémunération 2023 du Président du Conseil d'Administration

	Président du Conseil - Patrick Kron
Rémunération fixe annuelle	La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité au jour d'entrée en fonction du Président du Conseil puis revue chaque année en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché des entreprises comparables. Ajustée en 2022, la rémunération fixe annuelle (brute) du Président du Conseil d'Administration s'élève à 400 000 euros.
Rémunération variable annuelle	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Avantages en nature	Non applicable
Indemnité de fin de contrat	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Engagements de retraite	Non applicable
Rémunération à long terme sous forme de titres	Non applicable
Rémunération des membres du Conseil (anciens jetons de présence)	Non applicable
Éléments exceptionnels*	• <u>Rémunération exceptionnelle</u>. Le Conseil peut attribuer une rémunération exceptionnelle à raison de prestation ou mission particulière qui serait confiée au Président du Conseil, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées le moment venu par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations. Cette rémunération sera en numéraire. • <u>Indemnité de prise de fonction</u>. Le Conseil peut attribuer une indemnité de prise de fonction à un futur Président du Conseil au vu de la personne qui serait en cause, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations.

* Rémunération exceptionnelle ou indemnité de prise de fonction, si les circonstances le justifient. Au 16 février 2023, le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'octroyer de rémunération exceptionnelle à Patrick Kron.



Résolution 6 : Politique de rémunération 2023 du Directeur Général (1/3)

	Directeur Général - Alessandro Dazza
Rémunération fixe annuelle	- Augmentation de la rémunération fixe annuelle brute du Directeur Général de 800 000 euros à 920 000 euros au titre de l'année 2023 - Le Conseil a considéré qu'une telle augmentation était justifiée pour les raisons suivantes : - un positionnement par rapport au marché en deçà des rémunérations fixes annuelles constatées au sein d'un panel d'entreprises comparables - absence d'évolution de la rémunération annuelle fixe du Directeur Général depuis sa nomination en décembre 2019
Rémunération variable annuelle	- Les évolutions proposées par le Conseil ont pour objectif de simplifier la structure de rémunération variable, d'y refléter encore davantage les engagements du Groupe en matière ESG, tout en répondant à certaines observations formulées par les Actionnaires - Les principales modifications sont : - un renforcement des critères ESG, incluant l'ajout d'un critère climat - une pondération de l'ensemble des critères composant la rémunération variable annuelle (suppression du coefficient multiplicateur précédemment applicable) Critères de performance applicables : <u>Critères quantifiables liés à la performance économique</u> : résultat opérationnel courant (26 %), cash-flow libre opérationnel (26 %) et croissance organique du chiffre d'affaires (13 %) du Groupe. Les niveaux de réalisation attendus de ces critères seront en lien avec les objectifs budgétaires 2023. <u>Critères quantifiables liés à la performance ESG - nouveautés 2023</u> : voir slide suivant. Les objectifs cibles sont fixés par rapport à l'année de référence 2022 et en cohérence avec les objectifs 2023 de la feuille de route SustainAgility du Groupe (tels que ces objectifs ont été arrêtés par le Conseil). La pondération de ces critères est de 15 % dans la rémunération variable <u>Critères personnels - nouveautés 2023</u> : Gérer activement le portefeuille d'activités conformément à la stratégie du Groupe ; placer le Groupe sur une trajectoire de croissance ; aligner l'organisation avec le nouveau périmètre du Groupe et poursuivre le développement des talents ; mettre en oeuvre les actions nécessaires pour l'amélioration de la performance opérationnelle. Le caractère confidentiel de ces critères ne permet pas de les communiquer en intégralité. La pondération des critères personnels est de 20 % Modalités de calcul : à la mesure de l'atteinte des objectifs s'applique une assiette de référence égale à 110 % de la rémunération fixe annuelle (correspondant à l'atteinte de l'objectif cible). En cas de surperformance par rapport à l'objectif cible, le montant maximum est ainsi fixé à 165 % de la rémunération fixe annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle	- Toute rémunération variable pluriannuelle sera déterminée en fonction de critères quantifiables et/ou personnels fixés par le Conseil - La rémunération variable pluriannuelle n'est versée que lorsque tous les éléments de son calcul sont connus et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires (vote "ex-post").
Avantages en nature	- Possibilité de cotiser à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (type GSC) - Régimes collectifs de prévoyance (dont la couverture invalidité décès) - Logement de fonction mis en place en 2020 pour une durée maximale de 2 ans et reconduit pour 18 mois au terme des 2 ans & voiture de fonction - Frais de santé en vigueur au sein de la Société, de conseil en matière fiscale, d'un bilan de santé annuel

Résolution 6 : Politique de rémunération 2023 du Directeur Général (2/3)

	Directeur Général - Alessandro Dazza
Indemnité de fin contrat	- En cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci - Indemnité fonction de la performance économique au cours des 3 ans précédant le départ dans la limite de 2 années de rémunération - Aucune indemnité en cas de départ volontaire, droit à la retraite ou faute grave ou lourde.
Indemnité de non-concurrence	- Obligation d'une durée de 1 an à compter de la date de cessation des fonctions, le Conseil d'Administration se réservant le droit d'exercer ou non cette clause - Indemnité égale à 1 an de rémunération fixe annuelle et de la moyenne des 2 dernières rémunérations variables annuelles précédant le départ - Aucune indemnité en cas de droit à la retraite
Engagements de retraite	Régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies [« Art. 83 »] et [« Art. 82 »] pour un montant équivalent à 5 % de la rémunération fixe annuelle
Rémunération à long terme sous forme de titres	85 000 actions de performance, soit 0,09 % du capital au 31 décembre 2022 <u>Plafonds d'attribution :</u> 0,5 % du capital social de la Société, et 18 mois de rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable (en valeur IFRS2)) <u>Conditions de performance :</u> - résultat courant net (50 %) et cash-flow libre opérationnel du Groupe (35%) du Groupe ainsi que - <i>nouveauté 2023</i> - des critères liés à sa performance ESG - voir slide suivant. - objectifs fixés en lien avec (i) les objectifs budgétaires applicables, pour les critères financiers, et (ii) en cohérence avec les engagements pris par le Groupe dans le cadre de sa feuille de route ESG SustainAgility <u>Période d'acquisition :</u> 3 ans (2023-2025) suivant la date d'attribution des actions ; absence d'obligation de conservation à l'issue de cette période <u>Modalités de calcul :</u> - atteinte de la performance mesurée annuellement et moyennée au terme de la période du plan (2023-2025) ; ne peut pas dépasser 100 % de réalisation - au terme de chaque année de la période du plan : (i) en cas de réalisation des critères inférieure à 70 %, la performance annuelle du plan serait nulle ; (ii) en cas de réalisation des critères égale à 90 %, la performance annuelle du plan serait de 50 % ; (iii) en cas de réalisation des critères égale à 100 %, la performance annuelle du plan serait de 100 % ; (iv) en cas de réalisation des critères égale ou supérieure à 120 %, la performance annuelle du plan serait de 120 %
Éléments exceptionnels	<u>Rémunération exceptionnelle :</u> - rémunération en numéraire - pourrait être attribuée par le Conseil à raison de prestation ou mission particulière qui serait confiée au Directeur Général, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées le moment venu par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations <u>Indemnité de prise de fonction :</u> pourrait être attribuée à un futur Directeur Général au vu de la personne qui serait en cause, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations

Résolution 6 : Politique de rémunération 2023 du Directeur Général - Critères ESG (3/3)

Critères ESG communs à la rémunération variable annuelle et à long-terme du Directeur Général		
N°	Objet	Critère
1	Sécurité	Améliorer la maturité de la culture sécurité du Groupe dans tous les domaines d'activité au niveau 3.3 d'ici fin 2025
2	Diversité et inclusion	Augmenter le score de l'indice de diversité et d'inclusion à 100 % d'ici la fin de 2025
3	Durabilité des produits	Évaluer le portefeuille d'Imerys selon les critères de durabilité pour couvrir au moins 75 % (en chiffre d'affaires) dudit portefeuille d'ici fin 2025
4	Ethique des affaires et conformité	Améliorer la note externe de développement durable du Groupe de 7 % par rapport à l'évaluation 2021 d'ici fin 2025
5	Biodiversité et réhabilitation	Réduire l'impact sur la biodiversité en remplissant les engagements <i>act4nature</i> et en réalisant des audits biodiversité sur les 20 sites prioritaires d'ici fin 2025
6	Lutte contre le changement climatique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre scope 1 & 2 (en tonne d'équivalent CO2) du Groupe de 42 % par rapport à l'année de référence 2021 en s'alignant sur une trajectoire de 1,5°C d'ici fin 2030
Critères ESG additionnels applicables uniquement à la rémunération variable annuelle du Directeur Général		
7	Santé au travail	Accroître le taux de réalisation du plan d'action d'amélioration globale de la santé au travail de 75 % d'ici à fin 2025.
8	Diversité et inclusion	Augmenter le nombre de femmes au sein du Comité Exécutif à 30 % d'ici à la fin de 2025
9	Durabilité des produits	S'assurer qu'au moins 75 % des développements de nouveaux produits du Groupe soient notés "SustainAgility Solutions" (A+ ou A++) d'ici la fin de 2025
10	Impacts environnementaux	Réduire les impacts environnementaux en évaluant le niveau de maturité de 100 % des sites par rapport aux exigences de management environnemental d'ici fin 2025

Résolution 7 : Politique de rémunération 2023 des membres du Conseil d'administration

- La politique de rémunération 2023 (hors éventuelle rémunération exceptionnelle) des membres du Conseil d'Administration (autre que le Président du Conseil) sera arrêtée sur la base du **barème suivant** et dans la limite d'un **montant maximum annuel de 1 200 000 €** :

Conseil d'Administration	Vice-Président (s'il en existe un)	- Rémunération fixe : 30 000 € / an - Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
	Tous les membres du Conseil (autre que le Président)	- Rémunération fixe : 10 000 € / an - Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
Comité Stratégique	Président	Rémunération fixe : 30 000 € / an
	Tous les membres du Comité	Rémunération variable : 3 500 € / séance (avec présence)
	Tous les autres membres du Conseil (autre que le Président)	Rémunération variable : 3 500 € (avec présence) / session stratégique annuelle du Comité Stratégique
Comité d'Audit	Président	Rémunération fixe : 30 000 € / an
	Tous les membres du Comité	Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
Comité des Nominations	Président	Rémunération fixe : 10 000 € / an
	Tous les membres du Comité	Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence)
Comité des Rémunérations	Président	Rémunération fixe : 10 000 € / an
	Tous les membres du Comité	Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence)
Administrateur Référent ESG	-	Rémunération fixe : 20 000 € / an

- Rémunération variable (par séance) diminuée de moitié en cas de participation par téléphone ou visioconférence. Faculté du Conseil de ne pas appliquer cet abattement en cas de réunion par télé- ou visio-conférence en raison des règles sanitaires applicables.
- Faculté du Conseil d'attribuer une rémunération exceptionnelle, à raison de prestation ou de mission particulière confiée au membre du Conseil concerné.

Résolution 8 : Rapport sur les rémunérations 2022

- ❑ Approbation des **informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce** portant notamment sur :
 - la **rémunération 2022 de l'ensemble des mandataires sociaux**, et
 - les **ratios d'équité** entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société
- ➔ Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2022 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.3)

Résolution 9 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en 2022 au Président du Conseil d'Administration

- Patrick Kron est votre Président du Conseil depuis le 25 juin 2019

RÉMUNÉRATION FIXE BRUTE ANNUELLE	AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE
Montant attribué en 2022 = 400 000 € Montant versé en 2022 = 400 000 €	Néant

Résolution 10 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en 2022 au Directeur Général

❑ Alessandro Dazza est votre Directeur Général depuis le 17 février 2020

RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE				RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE	ACTIONS DE PERFORMANCE	AVANTAGES DE TOUTE NATURE	
Montant attribué pour 2022 = 800 000 € Montant versé en 2022 = 800 000 €	Critères quantitatifs	Poids du critère	Taux global de réalisation	Montant attribué en 2022 = 660 000 € soit 82,5 % de la rémunération fixe attribuée / versée en 2022	Montant versé en 2022 = 1 265 000 € suivant approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2022	250 000 € soit 31,25 % de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général. Explications apportées par le Conseil : - attribution liée à la réalisation avec succès de la cession de l'activité Solutions de Haute Température en janvier 2023 dans un contexte particulièrement difficile - mise en œuvre conforme aux objectifs de valorisation attendus - prise en considération du caractère stratégique et structurant de cette transaction pour le Groupe : - contribution de la cession au repositionnement stratégique du Groupe en acteur pure-player sur les minéraux de spécialités - cession en adéquation avec les orientations stratégiques fixées par le Conseil et les annonces faites aux marchés financiers en 2022	Nombre d'actions de performance attribué en 2022 = 75 000 Valorisation comptable = 1 857 093 €	Valorisation comptable = 119 880 € correspondant notamment au logement de fonction et retraite supplémentaire
	Résultat opérationnel courant	40 %	50,0 %					
	Cash flow libre opérationnel	40 %	0,0 %					
	Croissance organique du chiffre d'affaires	20 %	12,5 %					
	Critères personnels	Poids	Taux de réalisation (après multipli- cateur de 1,2)					
	- Poursuite de la stratégie de croissance d'Imerys sur les marchés les plus prometteurs par des gains de part de marché et des acquisitions ciblées et par des investissements ciblés de manière à favoriser la croissance organique ; - Gestion avec efficacité la base de coût d'Imerys dans un contexte inflationniste ; - Fidélisation et développement des talents clés afin de renforcer le plan de succession du Groupe ; - Déploiement de la politique ESG du Groupe, notamment en accélérant la réduction de CO2 et en progressant en matière de diversité au sein du Comité Exécutif et du Senior Management.	Taux multipli- cateur compris entre 0,8 et 1,2	82,5 %					







Votre Conseil d'Administration

Résolutions 11 à 13 : Composition du Conseil d'Administration

- ❑ **Aldo Cardoso**, Président du Comité d'Audit et membre du Comité Stratégique, a fait part de son souhait de **ne pas solliciter le renouvellement de son mandat** arrivant à échéance à compter de ce jour
- ❑ Proposition à votre Assemblée de se prononcer sur :
 - **Renouvellement**, pour une durée de 3 ans, du mandat d'Administrateur de :
 - **Annette Messemer** (11^e résolution)
 - **Véronique Saubot** (12^e résolution)
 - **Nomination**, pour une durée de 3 ans, à la fonction d'Administrateur de :
 - **Stéphanie Besnier** (13^e résolution) dont biographie suit
- ❑ Ensemble des informations concernant les Administrateurs dont renouvellement ou nomination est proposé, disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.1)

Biographie de Stéphanie Besnier - Candidate Administratrice

Stéphanie Besnier



- 46 ans
- Nationalité française

- Débute son parcours professionnel en 2001 en tant qu'analyste chez BNP Paribas Londres, puis occupe de 2003 à 2007 différentes fonctions au ministère de l'Économie et des Finances.
- En 2007, rejoint le groupe Wendel au sein de l'équipe d'investissement et est nommée en 2018 Directrice associée. Elle contribue notamment aux investissements de Wendel dans Deutsch Connectors, Constantia Flexibles, IHS Towers et Bureau Veritas, et initie la stratégie d'investissement de la holding dans le "growth capital" (Wendel Growth).
- En avril 2021, est nommée Directrice Générale Adjointe de l'Agence des participations de l'État, dont elle assure la direction par intérim de juin à septembre 2022. Elle est, durant cette période, Administratrice représentant l'État des Conseils d'Administration de Safran, ENGIE, Orange et d'Air France-KLM et est également membre des Comités d'Audit de ces sociétés.
- Le 6 mars 2023, rejoint OVHcloud en qualité de Directrice Financière.

Votre nouveau Conseil d'Administration

□ Composition du Conseil à l'issue de la présente Assemblée sous réserve de l'adoption des résolutions proposées :

Patrick Kron	Administrateur et Président du Conseil	Administrateur indépendant
Stéphanie Besnier	Administratrice et Membre du Comité d'Audit	Administratrice indépendante
Bernard Delpit	Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administrateur non indépendant
Ian Gallienne	Administrateur, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administrateur non indépendant
Paris Kyriacopoulos	Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administrateur non indépendant
Annette Messemer	Administratrice et Membre du Comité Stratégique, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administratrice indépendante
Laurent Raets	Administrateur et Membre du Comité d'Audit	Administrateur non indépendant
Lucile Ribot	Administratrice et Présidente du Comité d'Audit	Administratrice indépendante
Véronique Saubot	Administratrice, Membre du Comité Stratégique, du Comité d'Audit et Administratrice Référente ESG	Administratrice indépendante
Marie-Françoise Walbaum	Administratrice et Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administratrice indépendante
Dominique Morin	Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations	Administrateur représentant les salariés
Carlos Pérez Manuel Fernandes	Administrateur	Administrateur représentant les salariés
Rein Dirkx	Censeur	-

→ 10 administrateurs (hors représentants des salariés), avec :

- 5 femmes / 5 hommes, soit une féminisation à hauteur de 50 % du Conseil
- 6 administrateurs indépendants, soit 60 % des membres du Conseil



Rachat d'actions et Annulation d'actions auto-détenues

Résolutions 14 et 25 : Programme de rachat d'actions et annulation d'actions auto-détenues

- ❑ Proposition de **renouvellement du programme** de rachat d'actions, à **des conditions identiques** au programme en vigueur
 - Objectifs du programme :
 - annulation ultérieure
 - mise en oeuvre et couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attributions gratuites
 - participation des salariés à des plans d'actionnariat
 - remise ou échange des actions à l'occasion de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions Imerys
 - animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe (*objectif mentionné désormais de manière expresse*)
 - autre but autorisé
 - Conditions et limites de mise en oeuvre du programme :
 - Durée : 18 mois
 - Quantum :
 - acquisition de 10 % du capital en circulation au 1^{er} janvier 2022 (soit 8 494 095 actions) (ou 5 % dudit capital social s'il s'agit d'actions acquises par Imerys en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport)
 - autodétention à tout moment ne pouvant excéder 10 % du capital
 - Prix : prix maximum d'achat de 85 € par action, pour un montant maximum de 721 998 075 €
- ❑ Annulation d'actions auto-détenues à des conditions identiques à l'autorisation en vigueur :
 - Annulation en tout ou partie des actions auto-détenues par réduction du capital
 - Conditions et limites de mise en oeuvre :
 - Durée : 26 mois
 - Quantum : 10 % du capital social par périodes de 24 mois



Autorisations financières et délégations au profit du Conseil

Autorisations financières et délégations au profit du Conseil d'Administration

- ❑ Contexte : **arrivée à échéance** (9 juillet 2023) des d'autorisations financières et délégations en vigueur
- ❑ Objet : augmenter les capitaux propres de la Société au moyen de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, ou encore par incorporation de réserves, primes, bénéfices, apports ou autres
 - tableau synthétique des autorisations en vigueur disponible dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 (*Chapitre 7 - Informations sur la Société et le capital - Section 7.3.3*)
 - autorisations conçues pour donner au Conseil d'Administration la plus grande latitude et la plus grande flexibilité afin de décider des modalités d'émission les plus favorables et appropriées au développement de la Société et de son Groupe et les plus adaptées à l'évolution du marché et au contexte financier du moment
- ❑ **Absence d'utilisation des autorisations en vigueur**
- ❑ Proposition :
 - **renouvellement, dans les mêmes conditions notamment de plafond (telles que détaillées ci-après), de l'ensemble de ces autorisations et délégations pour une durée 26 mois, sauf s'agissant de l'autorisation relative à l'attribution d'actions de performance à des mandataires sociaux ou salariés dont la durée est de 38 mois**
 - impossibilité d'utiliser ces autorisations financières en période d'offre publique visant les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale
 - rapports des Commissaires aux comptes se rapportant aux autorisations financières et délégations disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 (*Chapitre 8 - Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2023 - Section 8.3*)

Résolutions 15 à 22 : Renouvellement des autorisations financières

		Plafond (en valeur nominale)	Plafond (en % du capital social**)	Décote maximale	Durée
15 ^e résolution	Augmentation de capital* avec maintien du droit préférentiel de souscription	75 M€ (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	≈ 44 %	Non applicable	26 mois (9 juillet 2025)
16 ^e résolution	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription avec faculté d'accorder un délai de priorité	15 M€ (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	≈ 9 %	10 %	
17 ^e résolution	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	10 % du capital (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	10 %	10 %	
18 ^e résolution	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale	Plafond identique à l'émission initiale	Non applicable	
19 ^e résolution	Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription	10 % du capital par an (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	10 %	10 %	
20 ^e résolution	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	10 % du capital par an (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	10 % (par an)	Non applicable	
21 ^e résolution	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, prime, apports ou autres	75 M€	≈ 44 %	Non applicable	
22 ^e résolution	Limitation globale applicable à toutes les augmentations de capital visées ci-dessus	75 M€ (actions), sous-plafond de 15 M€ sans droit préférentiel de souscription 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	≈ 44 %, sous plafond ≈ 9 %	Non applicable	

* par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ; ** sur la base du capital au 31 décembre 2022 ; pourcentage arrondi, le cas échéant

Résolutions 23 et 24 : Actionnariat salarié

		Plafond (en valeur nominale)	Plafond (en % du capital social)	Durée
23 ^e résolution	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société ou du groupe	3 % du capital social (0,5 % du capital pour les actions de performance attribuées au profit des dirigeants mandataires sociaux)	≈ 44 %	26 mois (9 juillet 2025)
24 ^e résolution	Attribution d'actions de performance aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe		≈ 44 %	38 mois (9 juillet 2026)

* sur la base du capital au 31 décembre 2022

6

Rapports des Commissaires aux Comptes

Olivier Broissand- Associé signataire, Deloitte & Associés
Au nom du Collège des Commissaires aux Comptes de la Société

Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes 2022

❑ Objectif

- Obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité et la régularité des comptes consolidés et les comptes annuels

❑ Opinions sur les comptes : certification sans réserve

❑ Points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives identifiés :

- Rapport sur les comptes consolidés :
 - Evaluation de la valeur recouvrable des *goodwill*
 - Evaluation des provisions pour démantèlement des sites industriels et réhabilitation des sites miniers
 - Evaluation des conséquences financières liées au litige Talc
 - Traitement et présentation comptables des opérations de cession de l'activité Solutions de Haute Température ainsi que des actifs servant les marchés du papier
- Rapport sur les comptes annuels :
 - Evaluation des titres de participation

❑ Vérification du rapport de gestion et des autres documents à destination des actionnaires

- Absence d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
- Attestation de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce

Rapport spécial sur les conventions réglementées

- ❑ **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée**
 - aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé
- ❑ **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée**
 - aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

7

Réponses aux Questions

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Alessandro Dazza – Directeur Général

Marie-Françoise Walbaum – Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Sébastien Rouge – Directeur Financier

Denis Musson – Directeur juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration



8

Vote des résolutions

Denis Musson – Directeur juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Résolution 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Résolution 3

Affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce

Résolution 5

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2023

Résolution 7

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023

Résolution 8

Approbation des informations relatives à la rémunération 2022 des mandataires sociaux visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

Résolution 9

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de 2022 ou attribués au titre du même exercice, au Président du Conseil d'Administration

Résolution 10

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice, au Directeur Général

Résolution 11

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Annette Messemer

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Véronique Saubot

Nomination de Madame Stéphanie Besnier en tant que nouvel Administrateur

Achat par la société de ses propres actions

Résolution 15

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public

Résolution 17

Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

Résolution 18

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire, dans la limite de 15 % de l'émission initiale

Résolution 19

Fixation du prix d'émission

Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières

Résolution 21

Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, apports ou autres

Limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent

Résolution 23

Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription

Résolution 24

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société

Résolution 25

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues

Pouvoirs pour formalités

Merci de votre attention !

Pour plus d'information : www.imerys.com

Ou sur les réseaux sociaux :

 [@imerys](https://twitter.com/imerys)

 www.linkedin.com/company/imerys/

 www.facebook.com/imerysgroup/